



# Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
11 août 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Comité d'organisation

### Deuxième session

#### Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 juin 2008, à 10 h 25

*Président* : M. Takasu ..... (Japon)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Lettre datée du 30 mai 2008, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-37769 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour (PBC/2/OC/11)**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

#### **Lettre datée du 30 mai 2008, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité (A/62/864-S/2008/383)**

2. **Le Président** attire l'attention sur la lettre datée du 30 mai 2008, adressée par le Président du Conseil de sécurité au Président de la Commission de consolidation de la paix (A/62/864-S/2008/383). Dans cette lettre, le Conseil de sécurité indique qu'il accède à la demande du Gouvernement de la République centrafricaine, d'inscrire la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. En indiquant qu'il accède à cette demande, le Conseil de sécurité invite la Commission de consolidation de la paix à donner son avis sur la situation qui prévaut en République centrafricaine.

3. **M. Bozizé** (République centrafricaine) se félicite de la possibilité qui lui est offerte d'intervenir lors de la réunion et remercie le Bureau du Comité et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des efforts qu'ils ont déployés pour faciliter l'examen par la Commission de la consolidation de la paix de la demande présentée par son gouvernement. La République centrafricaine sort actuellement de toute une série de crises politiques et militaires qui ont affaibli les structures socio-économiques et se sont traduites par une instabilité dans l'ensemble du territoire. Depuis le changement d'administration en mars 2003, les autorités se sont efforcées de remédier aux effets de ces crises, entre autres, en reconstruisant l'économie, en renforçant et en réformant les institutions gouvernementales et en améliorant les conditions politiques et sécuritaires. Une série d'accords de paix ont été conclus avec tous les groupes armés et le Gouvernement de la République centrafricaine a invité le Tribunal pénal international à enquêter sur la situation dans le pays.

4. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. La signature imminente par tous les groupes politiques et militaires d'un accord de paix global est une des conditions indispensables à une réconciliation nationale et à une paix durable. Une concertation nationale non exclusive offrirait des possibilités

nouvelles de renforcer la cohésion socio-économique et d'approfondir le processus démocratique et le Gouvernement centrafricain s'efforce d'investir d'importantes ressources humaines et financières à cette fin. En fait, un groupe d'experts a déjà été créé pour assurer que les résultats désirés sont obtenus aussitôt que possible. L'appui de la Commission de consolidation de la paix pourrait être crucial à moyen terme.

5. **M. Bozizé** exprime sa gratitude à la Belgique pour avoir offert de présider la formation République centrafricaine et pour son engagement continu envers la République centrafricaine qui a été illustré, entre autres, par la récente participation d'experts belges à un séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité. Il reconnaît également la contribution du Fonds de consolidation de la paix qui a fourni d'importantes ressources financières pour la préparation de la concertation politique non exclusive. Le Fonds fournit actuellement un appui aux programmes dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de même qu'en matière de bonne gouvernance. Enfin, il assure le Comité que son gouvernement prendra pleinement en considération toutes les recommandations futures de la Commission de consolidation de la paix et utilisera judicieusement son assistance. Il invite les membres de la Commission à visiter la République centrafricaine de manière qu'ils puissent observer par eux-mêmes la situation sur le terrain et mieux comprendre les difficultés auxquelles fait face le peuple du pays.

6. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que le Comité souhaite prendre acte de la lettre datée du 30 mai 2008, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité, décidant ainsi d'inscrire la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission.

7. *Il en est ainsi décidé.*

8. **Le Président** dit que conformément à la décision du Comité d'inscrire la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission et en vertu du paragraphe 7 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale, de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et du règlement intérieur provisoire de la Commission (PBC/1/OC/3), il croit comprendre que le Comité souhaite créer une formation République centrafricaine, initialement composée des membres du

Comité d'organisation, mais prévoyant des discussions approfondies au sein du Comité pour l'intégration de membres additionnels.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **Le Président** dit que, conformément aux consultations préalables avec le Gouvernement centrafricain et les membres du Comité, il croit comprendre que le Comité souhaite élire par acclamation la Belgique au poste de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. **M. Abdelaziz** (Égypte), parlant en sa qualité de coordonnateur du Groupe des États d'Afrique pour ce qui est des questions relatives à la Commission de consolidation de la paix, exprime son appréciation et son appui au Président Bozizé pour sa participation personnelle aux efforts déployés en vue de parvenir à la réconciliation nationale et à une paix durable en République centrafricaine. La Commission de consolidation de la paix s'engage à œuvrer de concert avec la République centrafricaine, tout en respectant comme il se doit le principe du contrôle national, afin d'élaborer les plans stratégiques pertinents et de fournir les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre rapide. La volonté du Gouvernement belge de présider la formation République centrafricaine est louable et il est convaincu que la relation amicale entre les deux pays contribuera au succès de cette entreprise.

13. **M. Lacroix** (France) appuie les remarques faites par le représentant de l'Égypte et rappelle l'ampleur des défis auxquels fait face la République centrafricaine. La Commission de consolidation de la paix doit maintenant définir les domaines prioritaires de ses travaux, dont certains ont déjà été identifiés par le Président Bozizé et par le Conseil de sécurité. Il félicite le Gouvernement centrafricain pour les travaux qu'il a réalisés pour préparer sa participation à la Commission de consolidation de la paix et souligne que cette dernière doit jouer pleinement un rôle dans la mobilisation et la coordination des partenaires internationaux pertinents. Depuis de nombreuses années, la France est un partenaire actif de la République centrafricaine et est prête à participer aux efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix.

14. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) félicite le Gouvernement centrafricain de sa volonté de rétablir la paix et la sécurité et de s'efforcer de satisfaire les besoins pressants en matière de développement du pays. Il est convaincu que, avec l'appui du Président, les institutions nationales établiront une relation franche et ouverte avec la Commission de consolidation de la paix, permettant ainsi au pays de bénéficier, comme il y a droit, de l'appui de la communauté internationale. Il réitère son engagement de faire mieux prendre conscience de la situation sur le terrain en République centrafricaine et d'en améliorer la compréhension.

15. **M. Tarragô** (Brésil) se félicite de la décision du Comité d'inscrire la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, qui à son avis, produira des dividendes de paix pour cette nation. Il faut espérer que la Commission, avec l'aide du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, enrichira le processus de renforcement de la paix en mobilisant les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à ouvrir la voie au développement durable. Le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine peuvent compter sur l'appui du Brésil dans cette entreprise.

16. **Mme Gallardo Hernández** (El Salvador) se félicite de la possibilité offerte à la Commission de consolidation de la paix d'appuyer le processus de réconciliation nationale en République centrafricaine. Le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, dans le cadre duquel les membres de la Commission, de même que les représentants de l'ensemble du système des Nations Unies se sont réunis pour discuter des activités futures dans le domaine de la consolidation de la paix, est également à la disposition du Gouvernement centrafricain. En tant que pays sortant d'un conflit, El Salvador possède une expérience de première main des défis auxquels fait face la République centrafricaine. Toutefois, Mme Gallardo Hernández est persuadée qu'avec l'appui des Nations Unies, le processus de consolidation de la paix sera couronné de succès.

17. **M. Kleib** (Indonésie) dit que la présence du Président Bozizé à la réunion en cours reflète l'importance que son pays attache aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et sert également à rappeler qu'elle doit faire tout son possible pour élaborer des stratégies concrètes dont bénéficiera le peuple de la République centrafricaine. La

Commission, en inscrivant la République centrafricaine à son ordre du jour et en se fondant sur les informations fournies par le Gouvernement centrafricain et d'autres parties prenantes compétentes, pourra identifier les domaines d'action prioritaires. En conséquence, il appuie la création de la formation République centrafricaine.

18. **M. Geurts** (Communauté européenne) appuie énergiquement la création d'une formation République centrafricaine, se félicite de la signature récente d'un certain nombre d'accords de paix et réitère que ce n'est que grâce à une concertation non exclusive entre les parties compétentes que la République centrafricaine parviendra à la réconciliation nationale.

19. Il se félicite également de la création imminente du Fonds de consolidation de la paix d'un montant de 10 millions de dollars pour la République centrafricaine. Ces ressources devraient être orientées vers les priorités les plus urgentes, notamment les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En tant que donateur institutionnel, la Communauté européenne participe aux efforts déployés pour améliorer les conditions sécuritaires et appuie les processus de développement du pays. L'esprit coopératif dont font preuve les partenaires du développement laisse bien augurer de l'adoption d'une approche globale et constructive pour remédier à la situation en République centrafricaine.

20. **M. Grauls** (Belgique) félicite la République centrafricaine de son attachement à la restauration de la paix et de la stabilité et de sa volonté de former un nouveau partenariat avec la Commission de consolidation de la paix. La République centrafricaine mérite l'appui de la communauté internationale qui sera essentiel pour assurer le succès du processus de consolidation de la paix; il espère qu'en qualité de Président de la formation République centrafricaine, la Belgique pourra tirer parti de ses connaissances de la région environnante pour faire progresser le processus.

21. **M. Bozizé** (République centrafricaine) remercie le Comité de sa décision d'inscrire son pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, de même que la Belgique pour avoir accepté de présider la formation République centrafricaine. Avec l'appui de la communauté internationale, son gouvernement a fait tout son possible pour assurer que le pays et son peuple tournent la page sur les vestiges des conflits passés et instaurent une paix et une

sécurité durables. Le nouveau partenariat entre la République centrafricaine et la Commission de consolidation de la paix servira à encourager le Gouvernement à mener ce processus à sa conclusion logique.

22. **Le Président** dit qu'il répondra à la lettre du Président du Conseil de sécurité pour transmettre les décisions prises dans le cadre de la présente réunion et pour indiquer que la Commission de consolidation de la paix demeurera en contact étroit avec le Conseil de sécurité pendant toute la période de son engagement stratégique avec la République centrafricaine.

*La séance est levée à 11.05.*